



DOSSIER DE DEMANDE DE « CARTE DE STATIONNEMENT ZONE BLEUE »

Dossier à compléter lors de la première demande

Nom du demandeur :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Véhicule - Marque :

Numéro d'immatriculation :

Pièces à fournir :

- Carte grise du véhicule à jour comportant l'adresse actualisée du demandeur.

Dossier à déposer ou à envoyer par courrier accompagné d'un chèque d'un montant de 25€ (par mois) à l'ordre du Trésor Public : Mairie - Services des places - BP 92 – 07301 TOURNON SUR RHONE Cedex.

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'usage de la « carte de stationnement zone bleue » ci-dessous.

DATE :

SIGNATURE :

Conditions d'usages :

- La « carte de stationnement zone bleue » est délivrée pour une seule immatriculation. Tout changement de véhicule ou d'immatriculation doit faire l'objet d'une nouvelle demande.
- La carte de stationnement est incessible.
- Toute contrefaçon est interdite et sera poursuivie.
- La « carte de stationnement zone bleue » devra être apposée en permanence et en évidence derrière le pare-brise sur le tableau de bord.
- La « carte de stationnement zone bleue » ne permet pas au titulaire de stationner dans les rues suivantes :
 - **Place Rampon,**
 - **Place Paul Sevin,**
 - **Rue Gabriel Faure,**
 - **Place Auguste Faure,**
 - **Rue Thiers,**
 - **Montée du château.**

Sur ces places, le titulaire sera soumis aux dispositions prévues par l'arrêté municipal et devra apposer un disque bleu européen.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.